

URBANISME

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Un registre de concertation est mis à disposition à l'accueil de la Mairie destiné aux observations de toutes personnes intéressées tout au long de la procédure de révision du PLU aux heures et jours habituels d'ouverture.

Elaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) : Un registre de concertation est mis à disposition à l'accueil de la Mairie destiné aux observations de toutes personnes intéressées tout au long de la procédure d'élaboration du RLP aux heures et jours habituels d'ouverture.

Les registres ont été mis ce jour à disposition du public à l'accueil.